



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 28/2025
Date de la séance du CE : 22 janvier 2025
Direction : Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2024.SIDGS.232
Classification : Non classifié

Rapport du Conseil-exécutif en réponse à la motion 224-2023

« Abus de pouvoir d'un groupe média : il faut protéger le personnel cantonal ! »

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la sécurité, arrête :

1. Le Conseil-exécutif adopte le rapport en réponse à la motion 224-2023 « Abus de pouvoir d'un groupe média : il faut protéger le personnel cantonal ! ».
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), il propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de la sécurité
- Chancellerie d'État

Pièces jointes

- Rapport et annexes